



Journée de grève dans tout le pays

Le 9 octobre, toutes les raisons de manifester !



Un an après l'élection de Macron

- ✓ Les ordonnances Macron, c'est, comme à PSA Vesoul, travailler 37 heures 45 pour n'être payés que 36 heures 30.
- ✓ La généralisation du travail précaire, avec les contrats de chantier.
- ✓ La sous-indexation des retraites, c'est 50 euros pris chaque mois dans les poches des retraités qui ont déjà été taxés de 25 € supplémentaires de CSG !
- ✓ Les suppressions d'emplois dans la fonction publique, c'est la dégradation des conditions d'accueil et de soins à l'hôpital, dans les services d'urgences, dans les maisons de retraites, et des fermetures de classes dans nos quartiers et nos communes.

Le président des riches et du MEDEF

Sous les directives du MEDEF, le gouvernement mène une politique qui fait le bonheur des plus riches avec notamment la suppression de l'impôt sur la fortune, et qui attaque toujours plus les salariés avec la casse du Code du travail, l'augmentation de la CSG et la baisse des APL.

Et Macron prépare l'instauration d'une retraite par points qui va pénaliser encore plus ceux qui subissent déjà les bas salaires, la carrière rikiki, la maladie, l'invalidité, sans parler de l'impact de la maternité ou du veuvage !

Précarité : toujours plus

Le patronat de la Métallurgie, dont dépend PSA, a obtenu la signature par la CFDT, CGC et FO de deux accords pour :

- mettre en œuvre le contrat de chantier.
- dépasser le cadre légal établi pour les Contrats à Durée Déterminée (CDD) et les Contrats de Travail Temporaire.

Ces accords sont applicables dès aujourd'hui et peuvent s'imposer directement, sans négociation dans les entreprises. Les employeurs peuvent donc désormais recourir au contrat de chantier :

- Contrat de travail conclu pour la durée d'un chantier ou d'une opération (production d'un nouveau modèle par exemple),
- Le licenciement intervient à la réalisation du chantier et ouvre droit à une indemnité en fonction de la durée du contrat : 8% de la rémunération brute versée la première année, +6% au titre de la deuxième année et 4% au-delà. C'est encore moins qu'en intérim !
- Le licenciement anticipé est également possible en cas de non réalisation ou de cessation anticipée du chantier...

- Le contrat est ouvert à toutes les entreprises, quelles que soient leurs activités - Il est applicable à toutes les catégories de salariés,
- Un quota de contrats de chantier pouvant aller jusqu'à 10% de l'effectif dans les entreprises de 50 à 999 salariés et 5% de l'effectif à partir de 1.000 salariés.

Ce sont des embauches en CDI dont il y a besoin, pas d'un nouvel outil à disposition des patrons comme PSA pour prendre et jeter les intérimaires comme des kleenex ! On devrait travailler moins, avec du travail pour tous, et pas l'inverse.

Ministres et patrons, main dans la main pour s'attaquer à notre santé

A peine revenus de vacances, le premier ministre et la ministre de la Santé ont cogné sur nos prescriptions d'arrêts de travail en déclarant :

"les arrêts maladie sont des jours de congés supplémentaires", "on voit bien que ce ne sont pas les médecins qui paient", "augmentation totalement incompréhensible".

Et ici, la direction a multiplié les contrôles de salariés en arrêt maladie, en payant et en envoyant chez eux des « médecins flics » pour tenter de leur faire reprendre le travail avant la fin de leur arrêt.

Voici la réponse du syndicat des médecins, aux propos de la ministre de la Santé :

« Madame la Ministre, si vous ne comprenez pas cette hausse, nous vous invitons à arrêter d'analyser des chiffres qui, sortis de leur contexte, ne veulent rien dire et à venir en stage dans l'un de nos cabinets. Vous y verrez des personnes usées par des travaux pénibles et présentant des troubles musculo-squelettiques. Vous y verrez des salariés à qui l'on demande toujours plus de productivité et qui craquent sous une pression incessante. Vous verrez aussi des personnes dont l'état de santé nécessite un arrêt mais qui le refusent par crainte de perdre leur emploi ou de subir des pressions. »

Le 9 octobre, nous avons une occasion de descendre dans la rue pour dire notre ras-le-bol et notre colère

Que ce soit à l'usine ou dans notre vie de tous les jours, nous sommes attaqués de toutes parts : sur nos salaires et notre pouvoir d'achat avec des hausses incessantes de prix, de taxes, de factures ; sur nos conditions de travail et nos emplois, quand on nous demande d'en faire toujours plus avec toujours moins.

Le saviez-vous ? On vit dans un pays qui est champion du monde... et pas que de football :

les entreprises cotées en Bourse sont, dans le monde entier, celles qui ont reversé la plus grande part de dividendes aux actionnaires : plus de 66% des bénéfices des grandes entreprises sont reversés aux actionnaires (soit 47 milliards €), et seulement 5% vont aux salariés.

Les dividendes aux actionnaires ont augmenté de 23,5%. À comparer avec nos salaires !

De l'argent qui vient de notre travail, il y en a énormément... mais il ne profite qu'à une toute petite minorité.